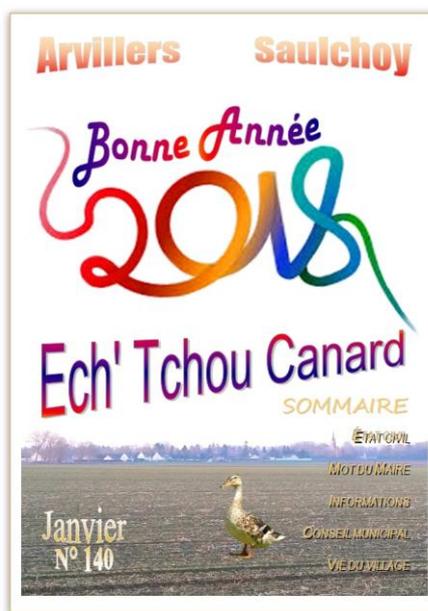
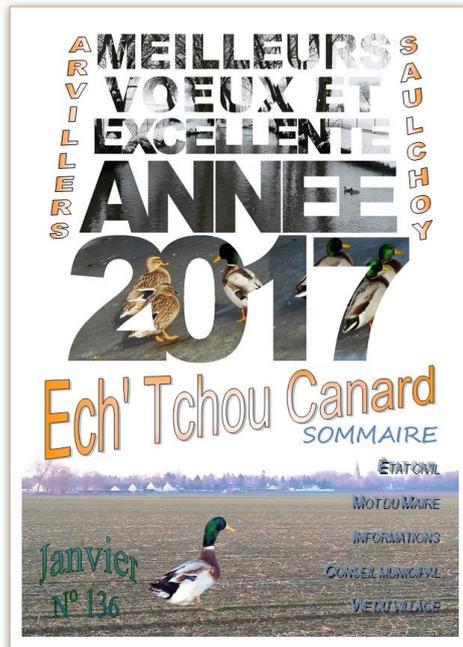
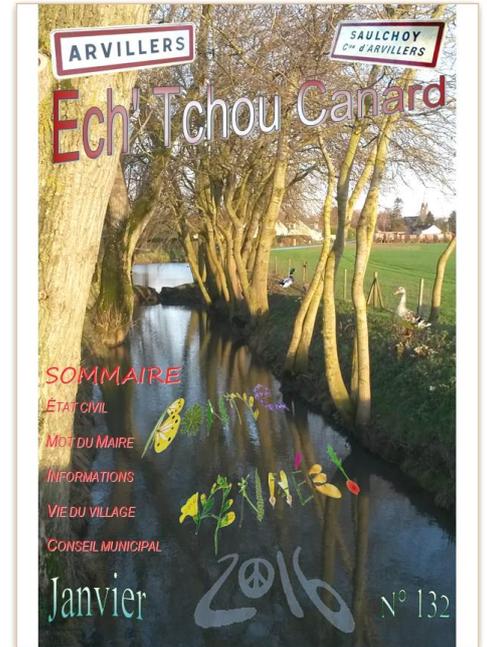
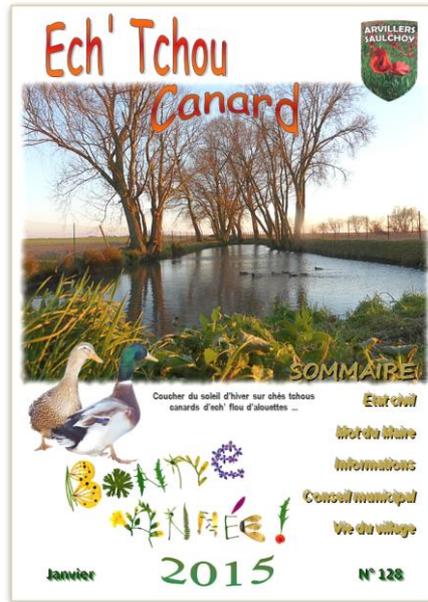


Ech' Tchou Canard



meilleurs
voeux
pour cette
nouvelle
année



Janvier N°148

Sommaire

ÉTAT-CIVIL

INFORMATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

VIE DU VILLAGE

État Civil

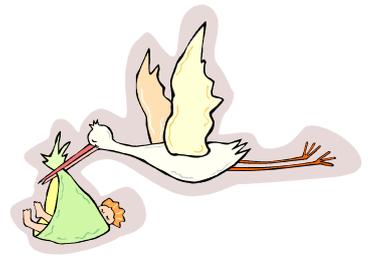
- 2 -

Naissances

Louison, *Lola-Rose, Léontine* LENOIR, née le 30 août 2019 à Amiens, domiciliée 38 bis rue Marot à Arvillers.

Léna, *Mercédès, Christèle* ROUSSEAU, née le 11 novembre 2019 à Amiens, domiciliée 13 rue Tourniche à Arvillers.

Ninon, *Catherine, Angélique* LELIÈVRE, née le 20 novembre 2019 à Amiens, domiciliée 16 rue Là-Haut à Arvillers.



Décès

Jean FLAMENT, domicilié 20 rue des Vergeaux à Arvillers, décédé le 3 décembre 2019 à Roye, à l'âge de 100 ans.

Jean-Marc CHIRAULT, domicilié 51 rue d'Hangest à Arvillers, décédé en son domicile le 22 décembre 2019, dans sa 48^{ème} année.



PERMANENCE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 10h30.
Le 1^{er} samedi de chaque mois (octobre à juin) de 9h à 10h.
Permanence sociale avec M.COTTARD le vendredi de 9h à 10h.
Merci de respecter les horaires.
Toutes demandes (en dehors des permanences) peuvent être :
✓ déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
✓ transmises par fax au 03 22 37 02 67
✓ enregistrées sur le répondeur au 03 22 37 40 14 ou 09 62 26 99 57
✓ adressées par email à l'adresse électronique :
mairie.arvillers@wanadoo.fr
Pas de permanence de secrétariat
Les premiers samedis de juillet, août et septembre.
Adresse du site de la commune d'Arvillers :
<http://pagesperso-orange.fr/mairie.arvillers/>

SECRETARIAT DE MAIRIE

Notre centenaire s'en est allé...

Monsieur Jean Flament, très attaché à Arvillers, était depuis plusieurs années le doyen de notre commune. Comme vous l'avez lu dans l'état-civil, il nous a malheureusement quittés un mois après avoir fêté son centenaire. Jean Flament est le premier arvillois ayant atteint ce bel âge, avant lui, Louise Séret en juillet 1976 et Alice Klahr en juin 2019 avaient passé ce cap symbolique à trois chiffres. C'est donc avec émotion et pour lui rendre hommage que nous évoquons par ces quelques lignes son parcours de vie. *Jean est né le 2 novembre 1919 à Blendecques dans la ferme de ses parents. Il est le premier enfant de Laurence Bourdon et Abel Flament puis il sera rejoint par Paul, Jeanne, Madeleine et enfin Gaston, ses frères et sœurs.*



Conseillée par des cousins agriculteurs habitant Hangest-en-Santerre, la famille quitte le Pas-de-Calais pour venir s'installer en 1938 dans une ferme de la rue Saint-Germain à Arvillers appartenant à Monsieur Plet. Jean a 19 ans et travaille depuis l'obtention de son certificat d'études comme livreur de charbon mais aussi en aidant son père dans les durs travaux agricoles. Jean Flament se marie à Arvillers avec Yolande Censier le 24 février 1943, les jeunes mariés s'installent d'abord rue du Trépied puis achètent leur maison de la rue des Vergeaux qu'ils ne quitteront plus. Sept enfants vont naître de leur union, deux sont malheureusement morts à la naissance, ils vont connaître 72 belles années de mariage avant que Yolande ne décède en 2015. D'abord chauffeur pour la laiterie Censier d'Arvillers, puis après 1963 sur Ailly-sur-Noye et Poix, Jean va sillonner les routes de la région pour collecter et transporter le lait avec son camion, « **Après les sacs de charbon dans sa jeunesse, il a connu les livraisons du lait avec les lourds et bruyants bidons métalliques, ce qui était très physique. Pourtant, quand il rentrait le soir, il continuait à s'occuper du jardin et des animaux** » se souvient Catherine, sa fille cadette. Chevalier de la Compagnie d'Arc d'Arvillers, Jean Flament

qui n'avait que quelques pas à faire pour se rendre au jeu d'arc deviendra 1^{er} Lieutenant au début des années 80. Âgé de 61 ans, il prend une retraite bien méritée, rythmée par ses passions mais aussi avec des règles de vie saine et équilibrée. Avec sa femme Yolande, ils avaient pris l'habitude de marcher quotidiennement pour effectuer le grand tour du village, et souvent bien avant le lever du soleil! - Plus récemment, Jean



allait encore chaque matin à la boulangerie à pied, puis accompagné en voiture par son frère Gaston. Il faisait aussi partie des citoyens assidus, remplissant son devoir à chaque élection et était l'un des premiers à pousser la porte du bureau de vote d'Arvillers...

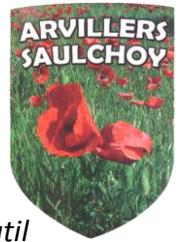
Même si sa santé a commencé à décliner depuis l'été 2019, Monsieur Flament a vécu à son domicile de la ruelle jusqu'au 11 octobre. Le samedi 2 novembre 2019, soixante personnes se sont retrouvées dans la salle de restaurant du Marmiton en présence du Maire d'Arvillers. Soutenu par sa famille, par ses cinq enfants : Claude, Jeanine, Christiane, Gérard et Catherine, par ses neuf petits-enfants et ses quinze arrière-petits-enfants, malgré la fatigue, Jean Flament était heureux de fêter ses 100 ans entouré par les siens.



Merci à Gaston Flament & Catherine Feutrie d'avoir partagé leurs souvenirs



Le petit mot du Canard



Puisque les Municipales approchent, Monsieur le Maire ne souhaite pas s'exprimer dans ce 148^e tirage du « Tchou Canard ». Aussi, Il n'y aura pas de bilans et d'annonces de projet, ni de mises au point ce trimestre. C'est donc l'occasion de vous rappeler que ce bulletin municipal créé en Avril 1983, est un outil d'information et de communication pour les Arvillois(es), au service également des associations du village, sûrement moins rapide et attractif qu'internet et ses réseaux sociaux... Pourtant en entrant dans les foyers par la boîte aux lettres, notre trimestriel reste pour l'instant le seul moyen d'atteindre tous les habitants de la commune... C'est donc l'ensemble de l'équipe municipale qui vous présente ses meilleurs vœux pour 2020 en espérant que chacun d'entre vous garde ou retrouve Santé, Bonheur et Joie.

Bonne continuation à vous toutes et tous, et à bientôt peut-être !

PHOTOS INSOLITES

*Un radis 'oublié' dans le jardin de Jean-Claude LECLERCQ
Ciel rougeoyant au-dessus des silos à grains
340 Tchous Canards prêts à être distribués*



Annonces

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes filles et les jeunes gens de la première période de l'année, nés en janvier, février et mars 2004, doivent obligatoirement se faire recenser en mairie à leur date anniversaire. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. → Les parents peuvent faire la demande.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Elles auront lieu en France les 15 et 22 mars 2020. A Arvillers, le **bureau de vote** sera ouvert de **8h à 18h à la salle COCA**. L'élection des 15 conseillers municipaux se déroule au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours, avec panachage :

- Au premier tour, des candidats sont élus s'ils ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le vote d'au moins du quart des électeurs inscrits ;
- À défaut, un second tour est organisé, dans lequel la majorité relative suffit.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé puisque tous ne peuvent être élus compte tenu du nombre de sièges à pourvoir.

Depuis la réforme du 17 mai 2013, une [déclaration de candidature](#) en sous-préfecture de Montdidier est obligatoire, (jusqu'au 27 février à 18h pour le 1^{er} tour et jusqu'au 17 mars à 18h pour le second). Les candidatures isolées et les listes incomplètes sont autorisées, et on ne peut plus être élu si l'on n'a pas préalablement fait acte de candidature. Les suffrages sont comptabilisés individuellement, et le panachage est autorisé.

La campagne officielle débute le 2 mars à 0 heure, elle est suspendue le 14 mars à minuit et reprendra pour le second tour le 16 mars à 0 heure pour s'arrêter le 21 mars à minuit.

Elections

Municipales 2020

Le garage DUBOIS devient le garage LENGLET 5 -

Depuis le 6 janvier 2020, le garage DUBOIS, qui existe depuis 72 ans et 4 mois à Arvillers, a changé de nom. Michel et Bernard Dubois, propriétaire et gérant, ont cédé le fonds de commerce de la rue Saint-Germain à Grégory Lenglet. **« Une page se tourne mais ce n'est pas la fin du match, juste un changement d'équipe ! »**, ironisent Michel et Bernard, père et fils, tous deux passionnés de football.



Bernard, jeune retraité, avoue que cette transmission ne se fait pas sans émotion : **« Je suis dans ce garage depuis que je sais marcher. Après mon apprentissage chez Pardoën à Rivery en 1975, j'y ai travaillé durant quarante-deux ans, d'abord comme employé avec mes parents, et à partir de 1988, comme gérant aidé à la comptabilité et au secrétariat par ma mère Marie disparue en 2006. Aujourd'hui, accompagné par ma femme Annick, c'est une nouvelle vie qui m'attend, certainement beaucoup plus calme... »**

Michel se souvient également de ses débuts : **« C'est mon père André qui a installé un garage à Arvillers en septembre 1947. A sa création, il se situait sur la propriété de mes grands-parents Charlotte Vallet et Joseph Dubois au 24 de la rue Marot, l'endroit où je suis né. Mon père, après son apprentissage dans le garage Carlier de Roye avait déjà eu plusieurs expériences professionnelles dans les grands garages Citroën puis à la "Générale Poids Lourds" sur Amiens. A 14 ans, j'ai commencé à travailler avec lui et il m'a appris le métier. A l'époque nous réparions des tractions, des Citroën C4, des prima 4 Renault, des 201, 202 ou 203 Peugeot... »**



En 1953, André Dubois devient propriétaire du 8 rue Saint-Germain et y transfère son garage. Mais un accident de la circulation, qui lui fera perdre l'usage d'un bras, l'oblige à arrêter son activité, Michel va reprendre la gestion du garage le 1^{er} avril 1963 et le rachètera en 1965. Il fera aussi installer les pompes électriques sur la rue qui remplaceront la «chandelle», le nom que l'on donnait autrefois à la pompe à bras pour servir le carburant... Michel évoque un événement climatique qui a failli mettre fin à son activité : **« En 1968, une tempête suivie d'un gros cumul de neige a fait s'effondrer le hangar bâti par mon père,**

7 voitures ont été écrasées, cela a été difficile pour moi moralement et financièrement. Je tiens à saluer ici la mémoire de M. Francis Soilleux, à l'époque second adjoint au maire Kléber Desachy, qui m'a aidé en se portant garant pour mon prêt à la banque. Cela m'a permis de repartir et de reconstruire un garage plus solide ! »

Deux ans après, Michel Dubois est devenu agent Peugeot. Après la passation à son fils Bernard en 1988, il a tenu un garage à Rosières-en-Santerre jusqu'à son départ à la retraite en décembre 1996.

Restant bienveillant et professionnel, le garage LENGLET continue à réparer les automobiles de toutes marques, on peut toujours y trouver des véhicules neufs ou d'occasion. Grégory, nouveau gérant et technicien, a travaillé dans de nombreux garages de la région depuis une vingtaine d'année, il est ravi de vous accueillir !

Au 8 rue Saint-Germain à Arvillers

Du Lundi au Vendredi de 8h à 12h30
et de 14h à 19h
Le Samedi de 8h à 12h



Tél: 03 22 37 41 05 ou 06 25 81 02 90

Vacances et Temps Péri-scolaire... - 6 -

L'accueil de loisirs de la TOUSSAINT a commencé le **lundi 21 octobre** et s'est terminé le **jeudi 31 octobre 2019**. Pendant ces vacances, 50 enfants étaient inscrits à Arvillers. Il y a eu des activités sportives comme le Kin-Ball : c'est un sport collectif créé au Québec qui se joue avec un gros ballon de plus d'un mètre. Il y a eu aussi la venue d'un conteur, une sortie a été organisée au cinéma de Montdidier avec visite des coulisses, enfin les enfants ont pu passer une journée au parc Saint-Paul dans l'Oise. L'encadrement est assuré par Béatrice Scherpereel, directrice, par Emilien, Marine, Margaux, et Océane pour cet accueil de la Toussaint, et par Sarah pour les mercredis. Ils sont animateurs et animatrices de l'association **FAMILLES RURALES** et nous ont transmis quelques photos...



- L'ACCUEIL DE LOISIRS D'HIVER SE DÉROULERA DU LUNDI 17 AU VENDREDI 28 FÉVRIER 2020 -

Renseignements auprès de Béatrice au péri-scolaire ou à l'adresse mail: perisco.arvillers@gmail.com

Tél : 03 22 37 05 23



Beaucoup de pluie et de parapluies ! Cela n'a pas empêché les enfants de lire le texte ministériel puis de chanter « La Marseillaise » devant le monument et enfin de déposer des fleurs sur les tombes des soldats.



Le Repas des Aînés

Dimanche 17 novembre 2019



Comme de coutume, les aînés d'Arvillers ont été heureux de se retrouver pour passer un bon moment entre amis à la salle "LA PICARDIE"!





Autour d'un bon repas, préparé par les commerçants du village, offert et servi par l'équipe municipale, l'ambiance était festive et musicale !



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 NOVEMBRE 2019**

- 10 -

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt-deux novembre, à 20H30, le conseil municipal d'Arvillers, s'est réuni au lieu et place de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves Cottard, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 18 novembre 2019.

Présents : Yves Cottard, Éric Desrousseaux, Michel Brunel, Marie-Paule Beade, Bertrand Descamps, Alice Douniol, Wilfried Dumont, François Hénon, Bruno Lepère, Malaurie Lorin, Laetitia Moncond'huy.

Absents excusés: Alain Carpentier, David Debuire, Pierre-Gilles Dumetz, Quentin Soilleux.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Madame Alice Douniol est nommée secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur différents points du procès-verbal :

- Assurance sinistre au terrain de football : La commune a réglé la facture et a été remboursée franchise déduite.
- Travaux d'effacement rue Saint-Germain : La commune a relancé la société EVIA.
- Route de Saulchoy : La commune a recontacté l'assureur.

Monsieur le Maire tient à remercier Madame Isabelle Tricot-Censier d'avoir effectué la comptabilité du mois d'octobre en l'absence de la secrétaire de Mairie : Madame Élise Bochart. Remerciements également à Madame Ludivine Courcelle pour avoir assuré la continuité du service cantine.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal du 20 septembre 2019.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 / 2019

Monsieur le Maire demande à passer au point suivant car le problème a été résolu avec la trésorerie.

ACCEPTATION DE DEUX CHÈQUES

Monsieur le Maire annonce qu'il convient de délibérer afin d'accepter l'encaissement de deux chèques pour un montant total de 7837,87 €. Cela correspond à un chèque de DUCLERCQ FOURNITURES pour un montant de 2048,43 € et un chèque de PROXELIA pour un montant de 5789,44 €. Madame Bochart, secrétaire de Mairie, explique que cela vient de l'émission des factures sur Hélios (L'application informatique de la direction générale des Finances publiques). Pour DUCLERCQ FOURNITURES, la facture papier n'a pas le même nom d'émetteur que dans Hélios d'où le doublon en mandatement qui n'a pas été détecté, ni à la mairie, ni à la trésorerie. En rapprochant les comptes, l'erreur a pu être détectée...

Pour le second émetteur cela vient également du logiciel Hélios : Quand PROXELIA émet une facture sur Hélios le montant apparaît comme « *montant à payer* ». Et quand on télécharge les flux dans le logiciel de comptabilité ces montants sont toujours à payer. Hors, en vérifiant la facture on s'aperçoit qu'il est écrit « *Avoir en votre faveur* ». Monsieur le Maire a donc demandé à Monsieur Desrousseau de s'informer sur les montants dus par PROXELIA et d'en récupérer les fonds car les avoirs n'étaient pas déduits automatiquement sur les factures suivantes. Monsieur Desrousseau déclare qu'il demandera des explications à PROXELIA afin de voir si les montants peuvent être mis en négatif dès l'émission de la facture dans le cadre d'un avoir.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent l'encaissement de ces deux chèques.

POINT SUR LES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur les subventions obtenues dernièrement :

- Capital Energy (FDE 80) → 4241,37 € seront perçus en 2020 pour le remplacement d'une chaudière gaz "basse température" et l'isolation de la toiture du logement communal.
- Éolien → la commune retouche 3122 € de la communauté de communes.
- Réhabilitation du logement communal → 22380 € du Conseil départemental
- TADEM (Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement et de Mutation) → 18000 €
- FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) → 16031 € au lieu des 10000 € inscrits au budget
- Participation de la communauté de communes pour les élèves de l'école → 4850 €
- Reversement CEE pour la réhabilitation du logement communal par la communauté de communes → 18950 €
- Amendes de police pour le parking du cimetière → 4108,50 €

ATTRIBUTION INDEMNITÉ 2019 AU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire explique avoir reçu l'état liquidatif du comptable payeur et demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'indemnité de conseil et de confection du budget qui s'élève pour l'année 2019 à 133 euros et 29 centimes.

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret N°82979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- ➔ De demander le concours du comptable public pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- ➔ D'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 % s'élevant pour 2019 à 116,83 € brut
- ➔ Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Philippe Squiban, comptable public.
- ➔ De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €
- ➔ Le montant de l'indemnité au titre de l'année 2019 sera donc de 133,29 €

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2020)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à faire la demande de la DETR 2020 pour le projet d'isolation du logement communal mais également pour un projet d'installation d'un défibrillateur.

1) DETR 2020 : défibrillateur.

L'installation d'un défibrillateur va devenir obligatoire suite au décret 018-1186 du 19 décembre 2018. A cet effet, la commune a consulté le sous-préfet afin de savoir si un tel projet pouvait entrer dans le cahier des charges de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Ce dernier a émis un avis favorable verbalement.

Aussi, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer afin de demander la DETR sur ce projet. Deux devis sont présentés :

Un des établissements ROHMED pour un montant de 1756,92 € et un de la société COLLECTIVITÉ ÉQUIPEMENT d'un montant de 2040 €. Il précise que la différence de prix vient que pour ROHMED, le défibrillateur serait à l'intérieur et ne nécessite pas d'une armoire chauffée. Le défibrillateur devant être accessible à tous serait donc à l'extérieur.

→ Après délibération le devis de COLLECTIVITÉ ÉQUIPEMENT, le plus approprié, est donc approuvé.

Ayant reçu l'accord des membres du conseil municipal pour faire l'acquisition d'un défibrillateur, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer concernant le plan de financement et de l'autoriser à faire une demande de subvention au titre de la DETR 2020. → Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent le plan de financement s'établissant comme suit et autorisent Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2020 dans le cadre du maintien des services en milieu rural :

Coût hors taxe	=>	1700 €	
Financement prévisionnel de la commune	=>	1445 €	(*)
Aides sollicités en attente de décision d'attribution (DETR)	=>	595 €	(35%)
TOTAL TTC	=>	2040 €	

***comprenant TVA financés sur les Fonds Propres, soit 1105 HT (65%)**

2) DETR 2020 : isolation logement communal

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a déjà approuvé un devis de SIMPLIFOR pour l'isolation du logement communal d'un montant de 27027,50 € HT. Il explique que dans le cadre de la DETR il serait possible de faire une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre LOGEMENTS. Monsieur le Maire explique avoir pris contact avec le service Habitat Construction à la DDTM de la Somme.

La demande de subvention est conditionnée à ce que la commune souscrive un prêt auprès de la caisse des dépôts et consignations pour un montant minimum de 50 % des besoins. La durée de la convention est en adéquation avec la durée du prêt. Cela implique que le logement serait conventionné par la CAF et donc la commune toucherait automatiquement les APL des locataires. Le loyer serait quant à lui plafonné.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer pour lui permettre de contacter la caisse des dépôts et consignations pour connaître les modalités d'un prêt chez elle. → Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le maire à prendre les renseignements et à signer tous documents favorisant l'opération de demande de subvention de DETR.

Monsieur le Maire après avoir présenté le devis de SIMPLIFOR et reçu l'accord des membres du conseil municipal pour faire l'isolation du logement communal, demande au conseil municipal de délibérer concernant le plan de financement et de l'autoriser à faire une demande de subvention au titre de la DETR 2020.

→ Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent le plan de financement s'établissant comme suit et autorisent Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 dans le cadre LOGEMENTS :

Coût hors taxe	=>	27027,50 €	
Financement prévisionnel de la commune	=>	22973,37 €	(*)
Aides sollicités en attente de décision d'attribution (DETR)	=>	9459,62 €	(35%)
TOTAL TTC	=>	32433 €	

***comprenant TVA financés sur les Fonds Propres, soit 17567,87 HT (65%)**

LOTISSEMENT DU TOUR DES HAIES

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier de Monsieur Emmanuel Scherpereel qui refuse de signer la convention que lui a proposée la commune. Il explique que Monsieur Scherpereel veut faire renommer la rue et non pas ajouter un panneau « Impasse Mireille DEVLIES ». Panneau auquel le conseil municipal n'a jamais posé d'objection. Monsieur Desrousseaux dit également avoir téléphoné plusieurs fois à Monsieur Scherpereel pour le voir et discuter de la convention, il lui a laissé des messages mais ce dernier n'a jamais dénié répondre.

Monsieur le Maire déclare donc qu'à l'avenir les frais d'entretien de voirie, d'entretien des haies etc... seront à la charge du lotisseur. La commune ne paiera plus pour un lotissement privé.

ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2020 DANS LE QUART DES CRÉDITS OUVERTS EN 2019

Monsieur le Maire rappelle que 2020 est une année électorale et que le budget 2020 risque d'être voté plus tardivement. Malgré tout, les dépenses en investissement devront être honorées.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

Après délibération, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire a engagé des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'exercice 2019, soit 95719,13 €.

INFORMATIONS DU MAIRE

→ La commune continue à faire face à de nombreux impayés de cantine.

→ Monsieur le Maire explique que la préfecture de la Somme, en charge du dossier d'enquête publique pour un projet éolien à MÉHARICOURT et ROUVROY-EN-SANTERRE demande au conseil municipal d'Arvillers de donner son avis sur ce projet.

Après délibération, les membres du conseil municipal d'Arvillers à l'unanimité, ne s'opposent pas au projet éolien ci-dessus nommé.

→ Monsieur le Maire dit avoir assisté au conseil d'école et qu'un projet d'agrandissement de la classe de Madame Moulart est à l'étude. En effet, il suffirait d'abattre un mur pour gagner de l'espace et cela est tout à fait envisageable.

Il explique également que le chauffe-eau de la classe maternelle a été changé.

→ Monsieur le Maire déclare qu'il faudrait se préoccuper de la reprise des tombes dans le cimetière mais ce travail est très complexe, aussi va-t-il demandé un devis à une société extérieure pour le réaliser. Il rappelle que certaines tombes sont abandonnées et dangereuses... La reprise de ces dernières permettrait d'ailleurs de revendre des emplacements.

→ Monsieur le Maire informe que la société BOURDELEAU a taillé les arbres et que le travail a bien été fait.

QUESTIONS DIVERSES

Laetitia Moncond'huy demande s'il est possible de louer la salle C.O.C.A. pour l'anniversaire des 18 ans d'une habitante ?

→ Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré et que la salle C.O.C.A. n'est plus louée pour les anniversaires ayant lieu en soirée.

François Hénon demande quand le transformateur électrique près de l'église sera-t-il peint ?

→ **Éric Desrousseaux**, 1^{er} adjoint, lui répond que logiquement cela se fera en 2020.

Aucune autre observation n'étant formulée, la séance est levée à 21 heures 40.



Réveillon de la Saint-Sylvestre



210 convives ont envahi la salle "LA PICARDIE" pour faire la fête et passer à 2020!
Ça chauffait sur la piste de danse et dans les cuisines ! ☺ Le service était assuré par Angélique, Laëtitia, Nadine, Virginie, Franck, François, Frédéric, Michel, Pierre-Gilles, Rémi, Yanis et Yves. Le repas préparé par Christian de "Tradition en Somme" et les desserts réalisés par Cédric de la "Pâtisserie HÉMERY" ont été très appréciés... ★



Photos : F. Hénon



Salon de la St Valentin

Salle La Picardie à Arvillers
le Dimanche 9 février
de 10h à 18h



Renseignements auprès
de l'Office de Tourisme Avre Luce Noye
03.22.41.58.72 | accueil.tourisme@avrelucenoye.fr



Charlott'

